

# 2020 : Descriptifs et tarifs

Tarifs applicables pour les formations commençant au 1<sup>er</sup> janvier 2020

## CATALOGUE DES FORMATIONS



<b>PRESENTATION</b> .....	<b>3</b>
<b>PERSONNES COMPETENTES EN RADIOPROTECTION</b> .....	<b>4</b>
1- <i>FORMATION DE LA P.C.R. NIVEAU 1</i> .....	4
2- <i>FORMATION RENOUVELLEMENT DE LA P.C.R. NIVEAU 1</i> .....	5
3- <i>FORMATION DE LA P.C.R. NIVEAU 2</i> .....	6
4- <i>FORMATION RENOUVELLEMENT DE LA P.C.R. NIVEAU 2</i> .....	7

Notre mode d'exercice a beaucoup évolué ces dernières années.

Nous sommes passés du praticien libéral, travaillant seul, au chef d'entreprise accompagné de son cortège d'obligations réglementaires.

Le vétérinaire est devenu non seulement un soignant mais aussi un DRH, un dirigeant et un responsable Hygiène et Sécurité.

Le SNVEL agit en permanence pour une adaptation de la réglementation à notre profession. Cependant il reste de nombreuses contraintes et une méconnaissance de ces dernières peut être lourde de conséquence.

C'est ainsi que FORMAVETO s'est engagé dans la formation pratique du chef d'entreprise à la mise en œuvre des actions lui permettant de satisfaire aux demandes de l'Etat.

Pour cela, FORMAVETO fait appel à des formateurs experts en contact avec les problématiques rencontrées par l'entreprise vétérinaire au quotidien.

**En 2019, tous nos participants ont obtenu leur certificat PCR en fin de formation.**





## 1- FORMATION DE LA P.C.R. NIVEAU 1

SECTEUR : MÉDICAL

PRÉREQUIS : NIVEAU BACCALAUREAT SCIENTIFIQUE\*

Conformément à l'Arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur (NOR: ETST1327329A), les objectifs pédagogiques doivent être déclinés sous les notions :

- savoir : à moduler selon acquis des stagiaires ;
- savoir-faire : à moduler selon les secteurs d'activité ;
- savoir être.

Cette formation est destinée aux activités de niveau 1 / secteur médical soit les appareils en régime de déclaration ASN :

- générateur électrique de rayons X dit « conventionnel » à tir fixe vertical utilisé par les radiologues et les vétérinaires ;
- générateur électrique de rayons X endo buccal utilisé par les vétérinaires et les chirurgiens-dentistes.

**Objectif :** la formation sera orientée sur les missions de la PCR du secteur médical avec comme objectif principal la mise en place du dossier de déclaration d'un générateur de rayons X qui englobe tous les objectifs pédagogiques cités dans l'arrêté.

\*La PCR de niveau 1 peut être un salarié vétérinaire ou non. Niveau requis sur attestation de l'employeur.

### Programme de la formation

<b>Théorie</b> 6 heures	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Réglementation relative à la détention et à l'usage de source de rayonnements et à la protection des travailleurs.</li><li>✓ Fonctionnement du générateur électrique de rayons X.</li><li>✓ Rayonnements ionisants et effets biologiques.</li><li>✓ Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle.</li></ul>	<b>Travaux Dirigés</b> 15 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Désigner une « PCR »</li><li>2) Informer, former les travailleurs</li><li>3) Collaborer avec le médecin du travail</li><li>4) Évaluer les mesures de protection</li><li>5) Mettre en place le suivi dosimétrique</li><li>6) Mettre en place et réaliser les contrôles périodiques</li><li>7) Évaluer les risques et délimiter les zones</li><li>8) Classer les travailleurs</li><li>9) Mettre en place l'affichage réglementaire</li><li>10) Réagir en cas d'incident</li><li>11) Réagir en cas d'inspection</li></ol>
----------------------------	--	-------------------------------------	---

**Modalités d'évaluation :** Contrôle continu, étude de cas en groupe et questionnaire individuel.

Durée : 3 jours

Tarif : 1 120 € HT soit 1344 € TTC

ECTS : 3,6

## 2- FORMATION RENOUVELLEMENT DE LA P.C.R. NIVEAU 1

SECTEUR : MÉDICAL

PRÉREQUIS : CERTIFICAT INITIAL NON PÉRIMÉ\*  
RAPPORT D'ACTIVITÉ COMPLÉTÉ

Conformément à l'Arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur (NOR : ETST1327329A), les objectifs pédagogiques doivent être déclinés sous les notions :

- savoir : à moduler selon acquis des stagiaires ;
- savoir-faire : à moduler selon les secteurs d'activité ;
- savoir être.

Cette formation est destinée aux activités de niveau 1 / secteur médical soit les appareils en régime de déclaration ASN :

- générateur électrique de rayons X dit « conventionnel » à tir fixe vertical utilisé par les radiologues et les vétérinaires ;
- générateur électrique de rayons X endo buccal utilisé par les vétérinaires et les chirurgiens-dentistes.

**Objectif** : la formation sera orientée sur les missions de la PCR du secteur médical avec comme objectif principal la mise en place du dossier de déclaration d'un générateur de rayons X qui englobe tous les objectifs pédagogiques cités dans l'arrêté.

\* Le certificat de formation doit être renouvelé avant la date anniversaire des 5 ans de la précédente formation.

### Programme de la formation

<b>Théorie</b> 4 heures	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Réglementation relative à la détention et à l'usage de source de rayonnements et à la protection des travailleurs.</li><li>✓ Rayonnements ionisants et effets biologiques.</li><li>✓ Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle.</li></ul>	<b>Travaux Dirigés</b> 8 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Désigner une « PCR »</li><li>2) Informer, former les travailleurs</li><li>3) Collaborer avec le médecin du travail</li><li>4) Évaluer les mesures de protection</li><li>5) Mettre en place le suivi dosimétrique</li><li>6) Mettre en place et réaliser les contrôles périodiques</li><li>7) Évaluer les risques et délimiter les zones</li><li>8) Classer les travailleurs</li><li>9) Mettre en place l'affichage réglementaire</li><li>10) Réagir en cas d'incident</li><li>11) Réagir en cas d'inspection</li></ol>
----------------------------	---	------------------------------------	---

**Modalités d'évaluation** : Contrôle continu, étude de cas en groupe et questionnaire individuel.

Durée : 2 jours

Tarif : 595 € HT soit 714 € TTC

ECTS : 2

## 3- FORMATION DE LA P.C.R. NIVEAU 2

SECTEUR : MÉDICAL

OPTION : SOURCE SCELLÉE

PRÉREQUIS : DIPLOME VÉTÉRINAIRE \*

Conformément à l'Arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur (NOR : ETST1327329A), les objectifs pédagogiques doivent être déclinés sous les notions :

- savoir : à moduler selon acquis des stagiaires,
- savoir-faire : à moduler selon les secteurs d'activité.
- savoir être.

Cette formation est destinée au niveau 2 / secteur médical / option « sources radioactives scellées » soit les appareils en régime d'autorisation ASN :

- générateur électrique de rayons X « scanner » utilisé par les radiologues et les vétérinaires ;
- générateur électrique de rayons X à tir horizontal fixe ou mobile utilisé par les vétérinaires équins et les vétérinaires en parc zoologique ;
- générateur électrique de rayons X « arceau de chirurgie interventionnelle » utilisé par les vétérinaires et les chirurgiens ;
- accélérateurs de particules.

**Objectif :** la formation sera orientée sur les missions de la PCR du secteur médical avec comme objectif principal la mise en place du dossier d'autorisation d'un générateur de rayons X qui englobe tous les objectifs pédagogiques cités dans l'arrêté. Elle comprend les missions de la PCR du secteur médical niveau 1 avec comme objectif principal la mise en place du dossier de déclaration d'un générateur de rayons X.

\* Les stagiaires étant titulaires d'un diplôme de médecin radiologue, de médecin nucléaire, de chirurgien-dentiste, de personne spécialisée en radiophysique médicale, de radiopharmacien, de manipulateur d'électroradiologie médicale ou de vétérinaire, une équivalence de 12 heures est accordée pour le module théorique.

### Programme de la formation

<b>Théorie</b> 4 heures	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Réglementation relative à la détention et à l'usage de source de rayonnements et à la protection des travailleurs.</li><li>✓ Fonctionnement du générateur électrique de rayons X</li><li>✓ Rayonnements ionisants et effets biologiques.</li><li>✓ Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle.</li></ul>	<b>Travaux Dirigés</b> 24 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Désigner une « PCR »</li><li>2) Informer, former les travailleurs</li><li>3) Collaborer avec le médecin du travail</li><li>4) Évaluer les mesures de protection</li><li>5) Mettre en place le suivi dosimétrique</li><li>6) Mettre en place et réaliser les contrôles périodiques</li><li>7) Évaluer les risques et délimiter les zones</li><li>8) Classer les travailleurs</li><li>9) Mettre en place l'affichage réglementaire</li><li>10) Réagir en cas d'incident</li><li>11) Réagir en cas d'inspection</li></ol>
<b>Pratique 12 heures</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Citer les règles de radioprotection, savoir les décliner et les mettre en œuvre au regard du type d'activité concernée</li><li>✓ Etablir et mettre en œuvre un programme de contrôle technique de radioprotection</li><li>✓ Utiliser les principaux instruments de mesure et moyens d'évaluation de doses</li></ul> <p>Le module pratique est organisé au sein des écoles nationales vétérinaires qui sont équipées de divers générateurs référencés niveau 1 et 2.</p>			
<b>Modalités d'évaluation :</b> Contrôle continu, étude de cas en groupe et questionnaire individuel.			

Durée : 5 jours (non consécutifs)

Tarif : 1 610 € HT soit 1932 € TTC

ECTS : 8,8

# 4- FORMATION RENOUVELLEMENT DE LA P.C.R. NIVEAU 2

SECTEUR : MÉDICAL

OPTION : SOURCE SCELLÉE

PRÉREQUIS : CERTIFICAT INITIAL NON PÉRIMÉ\*

RAPPORT D'ACTIVITÉ COMPLÉTÉ

Conformément à l'Arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur (NOR : ETST1327329A), les objectifs pédagogiques doivent être déclinés sous les notions :

- savoir : à moduler selon acquis des stagiaires,
- savoir-faire : à moduler selon les secteurs d'activité.
- savoir être.

Cette formation est destinée au niveau 2 / secteur médical / option « sources radioactives scellées » soit les appareils en régime d'autorisation ASN :

- générateur électrique de rayons X « scanner » utilisé par les radiologues et les vétérinaires ;
- générateur électrique de rayons X à tir horizontal fixe ou mobile utilisé par les vétérinaires équins et les vétérinaires en parc zoologique ;
- générateur électrique de rayons X « arceau de chirurgie interventionnelle » utilisé par les vétérinaires et les chirurgiens ;
- accélérateurs de particules.

**Objectif :** la formation sera orientée sur les missions de la PCR du secteur médical avec comme objectif principal la mise en place du dossier d'autorisation d'un générateur de rayons X qui englobe tous les objectifs pédagogiques cités dans l'arrêté. Elle comprend les missions de la PCR du secteur médical niveau 1 avec comme objectif principal la mise en place du dossier de déclaration d'un générateur de rayons X.

**\* Le certificat de formation doit être renouvelé avant la date anniversaire des 5 ans de la précédente formation.**

## Programme de la formation

<b>Théorie</b> 4 heures	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Réglementation relative à la détention et à l'usage de source de rayonnements et à la protection des travailleurs.</li><li>✓ Rayonnements ionisants et effets biologiques.</li><li>✓ Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle.</li></ul>	<b>Travaux Dirigés</b> 8 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Désigner une « PCR »</li><li>2) Informer, former les travailleurs</li><li>3) Collaborer avec le médecin du travail</li><li>4) Évaluer les mesures de protection</li><li>5) Mettre en place le suivi dosimétrique</li><li>6) Mettre en place et réaliser les contrôles périodiques</li><li>7) Évaluer les risques et délimiter les zones</li><li>8) Classer les travailleurs</li><li>9) Mettre en place l'affichage réglementaire</li><li>10) Réagir en cas d'incident</li><li>11) Réagir en cas d'inspection</li></ol>
<b>Pratique 4 heures</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Citer les règles de radioprotection, savoir les décliner et les mettre en œuvre au regard du type d'activité concernée</li><li>✓ Etablir et mettre en œuvre un programme de contrôle technique de radioprotection</li><li>✓ Utiliser les principaux instruments de mesure et moyens d'évaluation de doses</li></ul> <p>Le module pratique est organisé au sein des écoles nationales vétérinaires qui sont équipées de divers générateurs référencés niveau 1 et 2.</p>			
<b>Modalités d'évaluation :</b> Contrôle continu, étude de cas en groupe et questionnaire individuel.			

Durée : 3 jours

Tarif : 970 € HT soit 1164 € TTC

ECTS : 3,2